



**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LOUISE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Louise le 14 janvier 2025 à 20 h 00, en la salle du Conseil municipal, située au 80, route de la Station à Sainte-Louise et à laquelle sont présents :

Siège #1 - René Castonguay
Siège #2 - Arnaud Caron-Daneault
Siège #3 - Pierre Lizotte
Siège #4 - Marc-André Dufour
Siège #6 - Alain Bois

Est/sont absents:
Siège #5 - Denis Boies

Tous formants quorum sous la présidence de M. Normand Dubé, maire. Est aussi présente, Mme Margot Rossignol à titre de directrice générale et greffière-trésorière.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, M. le Maire déclare la séance ouverte.

2025-01-01

2 - LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc-André Dufour et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR
- 3 - DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS
- 4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 4.1 - SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2024 AJOURNÉE ET REPRISE LE 17 DÉCEMBRE 2024
 - 4.2 - SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2024
- 5 - PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES
 - 5.1 - ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER POUR LE MOIS DE JANVIER 2025
- 6 - PÉRIODE DES QUESTIONS
- 7 - COMPTES RENDUS
 - 7.1 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
 - 7.2 - SERVICE INCENDIE
 - 7.3 - SERVICE DES LOISIRS
 - 7.4 - MRC - RÉUNION DES MAIRES
 - 7.5 - COMITÉ D'AUDIT

- 8 - AFFAIRES COURANTES
 - 8.1 - RÈGLEMENT NUMÉRO 348-2025 DÉCRÉTANT LES DIFFÉRENTS TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2025
 - 8.2 - NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
 - 8.3 - ENTENTE DE DÉNEIGEMENT - CHEMIN PRIVÉ RANG BONNET
 - 8.4 - LISTE DES POMPIERS 2025
- 9 - VARIA
 - 9.1 - SUIVI DES HEURES EMPLOYÉS
 - 9.2 - RAPPORT ANNUEL 2024 BIBLIOTHÈQUE IDÉE-LIRE
 - 9.3 - MOTION DE FÉLICITATIONS AUX BÉNÉVOLES DE LA BIBLIOTHÈQUE IDÉE-LIRE
- 10 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-01-02

3 - DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Chaque personne, siégeant comme élu au sein du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Louise doit divulguer toute obligation, tout engagement, toute relation ou tout intérêt qui pourrait constituer un conflit d'intérêts, ou qui pourrait être perçu comme tel, dans le cadre de ses opérations pour lesquelles il obtient un appui moral ou financier de la part de la Municipalité.

Aucun conflit d'intérêt n'est à déclarer.

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2025-01-03

4.1 - SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2024 AJOURNÉE ET REPRISE LE 17 DÉCEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par le *Code municipal du Québec*, reçu copies des procès-verbaux des séances ordinaires du Conseil tenue le 3 décembre 2024, ajournée et reprise le 17 décembre 2024, en ont pris connaissance et ainsi dispensent d'en faire lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Bois et unanimement résolu d'adopter lesdits procès-verbaux, tel qu'ils apparaissent au Registre des procès-verbaux de la Municipalité.

2025-01-04

4.2 - SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par le *Code municipal du Québec*, reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 17 décembre 2024, en ont pris connaissance et ainsi dispensent d'en faire lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Castonguay et unanimement résolu d'adopter ledit procès-verbal, tel qu'il apparait au Registre des procès-verbaux de la Municipalité.

5 - PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES

2025-01-05

5.1 - ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER POUR LE MOIS DE JANVIER 2025

Il est proposé par M. Marc-André Dufour et unanimement résolu d'approuver, telle que déposée, la liste des comptes payés au cours du mois de décembre 2024 ainsi que la liste des comptes à payer pour le mois de janvier 2025, pour les montants suivants, savoir :

- Comptes payés au cours du mois de décembre 2024: 90
806.07\$

- Comptes à payer pour le mois de janvier 2025: 53
831.10\$
- Total des salaires pour le mois de décembre 2024: 15
479.15\$

Les listes de dépenses mensuelles et incompressibles sont disponibles, sur demande, au bureau municipal.

Les comptes payés et les salaires versés au cours des mois de novembre 2024 et décembre 2024 et ceux à payer pour les mois de décembre 2024 et janvier 2025 seront vérifiés par le Comité d'audit à une date ultérieure.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Margot Rossignol, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes que les crédits budgétaires sont disponibles et suffisants pour assumer les dépenses apparaissant à la liste des comptes à payer et à celle des déboursés pour le mois de janvier 2025.

(signé) Margot Rossignol _____
Margot Rossignol
Directrice générale et greffière-trésorière

6 - PÉRIODE DES QUESTIONS

Aucune question n'est formulée et/ou adressée aux membres du Conseil.

7 - COMPTES RENDUS

7.1 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

7.2 - SERVICE INCENDIE

7.3 - SERVICE DES LOISIRS

7.4 - MRC - RÉUNION DES MAIRES

7.5 - COMITÉ D'AUDIT

8 - AFFAIRES COURANTES

2025-01-06

8.1 - RÈGLEMENT NUMÉRO 348-2025 DÉCRÉTANT LES DIFFÉRENTS TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2025

ATTENDU QU'un avis de motion du Règlement numéro 348-2025 décrétant les différents taux de taxation pour l'année 2025 a été dûment donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 17 décembre 2024.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Lizotte et unanimement résolu d'adopter le Règlement numéro 348-2025 décrétant les différents taux de taxation pour l'année 2025.

2025-01-07

8.2 - NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT l'article 6 du Règlement numéro 108 visant à modifier le Règlement no 81 constituant un comité Consultatif d'Urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier stipule la composition dudit comité, savoir: deux (2) élus et trois (3) citoyens de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE M. Alain Bois et M. René Castonguay élu, M. Alain Robichaud et M. Patrick Hamel, résidents siègent déjà au comité;

CONSIDÉRANT QUE Mme Sylvie Pelletier a quitté le comité et que de ce fait, un (1) poste est à combler audit comité;

CONSIDÉRANT QU'un appel de candidatures à été publié dans l'édition d'octobre 2024 du Parlousien et partagé sur la page Facebook de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cet appel public a permis de recueillir la candidature de M. François Garon et que ce dernier souhaite apporter son expertise lors des recommandations émises par ledit Comité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Arnaud Caron-Daneault et unanimement résolu:

1. de nommer M. François Garon, représentant des résidents pour une période de deux (2) ans; et
2. d'attribuer les sièges à chacun des membres de la façon qui suit:
 - Siège 1: Patrick Hamel
 - Siège 2: Alain Robichaud
 - Siège 3: René Castonguay
 - Siège 4: François Garon
 - Siège 5: Alain Bois

2025-01-08

8.3 - ENTENTE DE DÉNEIGEMENT - CHEMIN PRIVÉ RANG BONNET

CONSIDÉRANT la « Demande de déneigement d'un chemin privé par la Municipalité de Sainte-Louise » (rang Bonnet) déposée en 2023;

CONSIDÉRANT QUE plus de la moitié des propriétaires du rang Bonnet ont signé l'autorisation de passage du camion utilisé pour effectuer le déneigement par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des points de ladite demande (annexée à la présente résolution) sont ratifiés par chacun des signataires sinon le septième (7e) alinéa qui est remplacé par le texte suivant, savoir:

"La Municipalité fixe le coût du déneigement du rang Bonnet, partie chemin privé, pour la saison 2024-2025 à deux mille dollars (2 000.00\$) et deux mille cent dollars (2 100.00\$) pour la saison 2025-2026. Toute créance impayée à cet égard sera assimilée à la taxation foncière et portera intérêt au même taux que pour les taxes foncières en vigueur à ce moment";

CONSIDÉRANT QUE ladite demande stipule que le déneigement du rang Bonnet n'est pas prioritaire et s'effectuera lorsque l'ensemble des chemins municipaux auront été déneigés, la Municipalité s'engage à déneiger ledit rang sans tarder par la suite. La Municipalité estime qu'un minimum de six (6) pouces de neige au sol doit être présente, auquel cas aucun déneigement ne sera pratiqué.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Arnaud Caron-Daneault et unanimement résolu d'entériner l'entente annexée et la présente résolution quant au déneigement du chemin privé / rang Bonnet.

2025-01-09

8.4 - LISTE DES POMPIERS 2025

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service incendie a déposé la liste des pompiers à l'emploi pour l'année 2025, savoir:

BENOIT GRENIER	Directeur
PATRICK TARDIF	Directeur-adjoint
SIMON-PIERRE BOUCHARD	Officier
PIERRE-LUC MICHAUD	Officier
ANTONY PELLETIER	Officier
DONALD CARON	Pompier
ALEXIS GAGNON	Pompier

ALEXIS LECLERC	En formation
CYRILLE ECLERC	Pompier
MAXIME LIZOTTE	Pompier
CLAUDE PELLETIER	Pompier
FRANCIS PELLETIER	Pompier
SYLVAIN PELLETIER	Pompier

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc-André Dufour et unanimement résolu d'accepter ladite liste telle que déposée.

9 - VARIA

9.1 - SUIVI DES HEURES EMPLOYÉS

Le tableau de suivi des heures employés est soumis aux membres du Conseil pour lecture.

9.2 - RAPPORT ANNUEL 2024 BIBLIOTHÈQUE IDÉE-LIRE

Le rapport annuel est soumis pour consultation.

2025-01-10

9.3 - MOTION DE FÉLICITATIONS AUX BÉNÉVOLES DE LA BIBLIOTHÈQUE IDÉE-LIRE

Il est proposé par M. Marc-André Dufour et unanimement résolu que les membres du Conseil présentent une motion de félicitations à toute l'équipe de bénévoles qui s'impliquent activement afin de garder vivante et toujours améliorer notre bibliothèque.

10 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est formulée et/ou adressée aux membres du Conseil.

2025-01-11

11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Castonguay et unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20h25.

(signé) Normand Dubé
Normand Dubé
Maire

(signé) Margot Rossignol
Margot Rossignol
Directrice générale
et greffière-trésorière

Je, soussigné, Normand Dubé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

(signé) Normand Dubé
Normand Dubé
Maire